



## PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Miramont de Comminges, dûment convoqué par courrier le 19 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Laure Vigneaux.

**Conseillers municipaux en exercice** 15

**Conseillers municipaux présents** : 11

**Procurations** : 0

**Votants** : 11

**Présents** : Louis AVEZAC, Marion BONTPUNT, Jacques DANFLOUS, Marie-France DANFLOUS, Christine DUFOUR, Richard FIGUEROA, Sandrine OUSSET-HAMNICH, Frédéric PEYRIGUER, Myriam THORE, Laure VIGNEAUX, Julien VIT.

**Absents** : Eric BROCARD, Pascal CARRIBOU, Aurore DUPUY, Aude MARBEHANT.

Myriam THORE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ouverture de la séance à 18h00

### **Adoption du procès-verbal du 05 février 2025**

Pas d'observation.

### **Rappel de l'ordre du jour**

1. COMMUNE : Compte financier unique 2024
2. COMMUNE : Affectation du résultat
3. COMMUNE : Budget primitif 2025
4. Attribution des subventions aux associations
5. Avis sur le projet de création d'une unité de méthanisation à Lestelle de St Martory  
Relevé des décisions du Maire  
Questions Diverses

Madame le Maire ouvre la séance.

**1 - Commune : Compte financier unique 2024**

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b> <b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
Recettes	Prévision budgétaire totale	346 810,05	634 033,36	980 843,41
	Recettes réalisées	774 165,65	1 587 471,46	2 361 637,11
	Restes à réaliser	0	0	0
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	344 162,54	933 931,74	1 278 094,28
	Dépenses réalisées	757 042,07	1 335 664,99	2 092 707,06
	Restes à réaliser	0	0	0
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	17 123,58	251 806,47	268 930,05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 2 647,51	299 898,38	297 250,87
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	14 476,07	551 704,85	566 180,92
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0	0	0
Résultat cumulé	Excédent/déficit	14 476,07	551 704,85	566 180,92

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

10 voix Pour

0 voix CONTRE

0 abstentions

le maire n'ayant pas pris part au vote

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Miramont de Comminges

- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## 2 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 551 704.85 €

Un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	251 806.47 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> Ligne002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	299 898.38 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>551 704.85 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	14 476.07 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E <b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H <b>551 704.85 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	551 704.85 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	0.00 €

## 3 - Commune : Budget primitif 2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2025 :

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 588 659.00	1 574 182.93
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	14 476.07
	<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>1 588 659.00</b>	<b>1 588 659.00</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 132 670.84	580 965.99
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00	551 704.85
	<b>Total de la section fonctionnement</b>	<b>1 132 670.84</b>	<b>1 132 670.84</b>

<b>Total du budget</b>	<b>2 721 329.84</b>	<b>2 721 329.84</b>
------------------------	---------------------	---------------------

2°) arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Vote :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

#### 4 - Attribution des subventions 2025

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le tableau des montants des subventions à allouer aux différentes associations de la commune

NOMS	MONTANTS
ART PYRENEEN	200,00 €
ASSOCIATION FESTIVE	2 000,00 €
CLUB DU 3 <sup>ème</sup> AGE	1 400,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200,00 €
PETANQUE MIRAMONTAISE	2 300,00 €
TENNIS CLUB MIRAMONTAIS	1 500,00 €
UNION SPORTIVE MIRAMONTAISE	2 300,00 €
VOYAGES MEMOIRE REPUBLIQUE ESPAGNOLE	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 100 €</b>

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à :

- attribuer les subventions communales aux associations précitées ci-dessus
- procéder au versement des subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025

#### 5 – Avis sur le projet de création d'une unité de méthanisation à Lestelle de St Martory

La société SA CAGIRE BIOMETHANE a déposé un dossier de demande d'enregistrement, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), pour son projet de création d'une unité de méthanisation à Lestelle de St Martory.

Par arrêté du 7 février 2025, et conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande est soumise à une consultation du public en mairie de Lestelle St Martory du 14 mars 2025 au 11 avril 2025.

Un avis au public est affiché dans les communes potentiellement impactées par le projet.

La commune de Miramont de Comminges est concernée par le plan d'épandage du digestat. Aussi le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce dossier.

Considérant l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

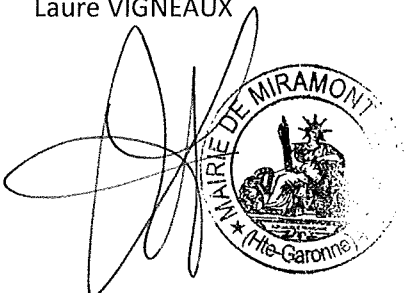
Avis favorable : 4 voix  
Avis défavorable : 2 voix  
Abstention : 5 voix

Questions diverses :

- Animations :  
Carnaval le 8 mars : déambulation dans les rues – organisé par l'association des parents d'élèves  
Spectacle des pronomades sur la commune en juillet
- Suite aux nombreux déchets sur la voie publique et le non entretien des abords des propriétés privées, il est demandé quel recours la commune peut avoir afin de faire face à ces incivilités.
- Sandrine Ousset-Hamnich demande la programmation d'une réunion commune avec toutes les associations.
- 

La séance est levée à 19H00

Le Maire  
Laure VIGNEAUX



La Secrétaire de séance  
Myriam THORE